DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

ANCINNES
Distribution en Mairie
1, place du Général de Gaulle - 72610 Ancinnes

Lundi 30 novembre 2026 : 10h00 - 12h00
Mardi 01 décembre 2026 : 10h00 - 12h00
Mercredi 02 décembre 2026 : 10h00 - 12h00
Jeudi 03 décembre 2026 : 15h00 - 18h30
Vendredi 04 décembre 2026 : 10h00 - 12h00
Samedi 05 décembre 2026 : 09h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

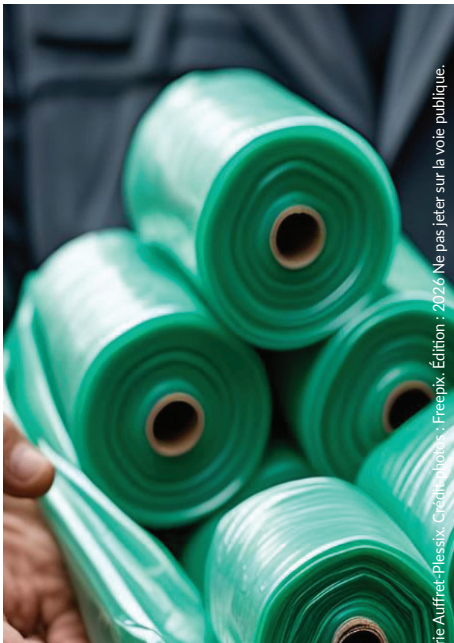
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

ASSÉ-LE-BOISNE
Distribution en Mairie
2 Grande rue - 72130 Assé-le-Boisne

Les mardis 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2026 : 14h00 - 17h00
Les mercredis 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2026 : 9h00 - 12h00
Les vendredis 4, 11 et 18 décembre 2026 : 14h00 - 17h00
Les samedis 5, 12 et 19 décembre 2026 : 10h00 - 12h00

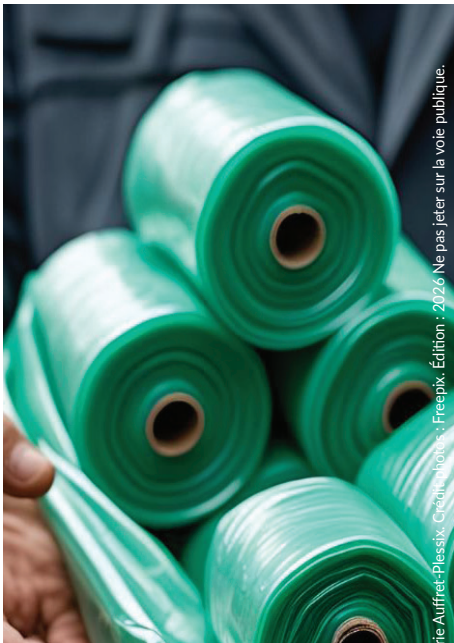
Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

ASSÉ-LE-RIBOUL
Distribution en Mairie
2 place de la Mairie - 72170 Assé-le-Riboul

Du lundi 30 novembre au samedi 12 décembre 2026 inclus

Lundi : 9h00 - 12h00
Mardi : 9h00 - 12h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00
Samedi : 10h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

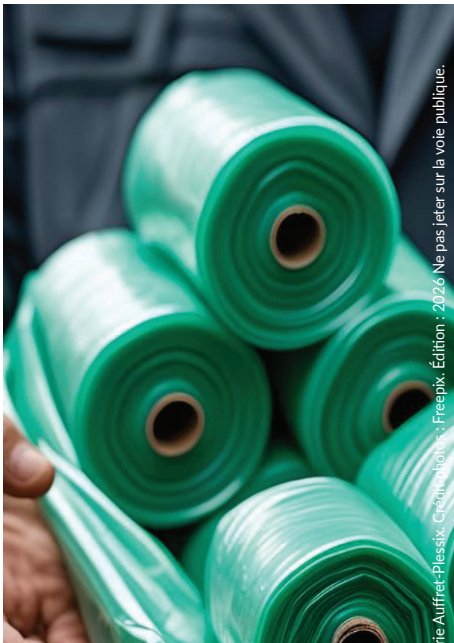
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

BEAUMONT-SUR-SARTHE
Distribution en Salle Loisirs & Culture
Rue des anciens d'Algérie - 72170 Beaumont-sur-Sarthe

Jeudi 10 décembre 2026 : 14h00 - 20h00
Jeudi 17 décembre 2026 : 14h00 - 20h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

BÉRUS
Distribution en Mairie
2 bis rue Principale - 72610 Bérus

Du lundi 30 novembre au mardi 29 décembre 2026 inclus

Lundi : 9h00 - 13h00
Mardi : 15h00 - 19h00
Jeudi : 15h00 - 18h00
Vendredi : 9h00 - 12h00

Mercredi 23 décembre 2026 : 9h00 - 13h00

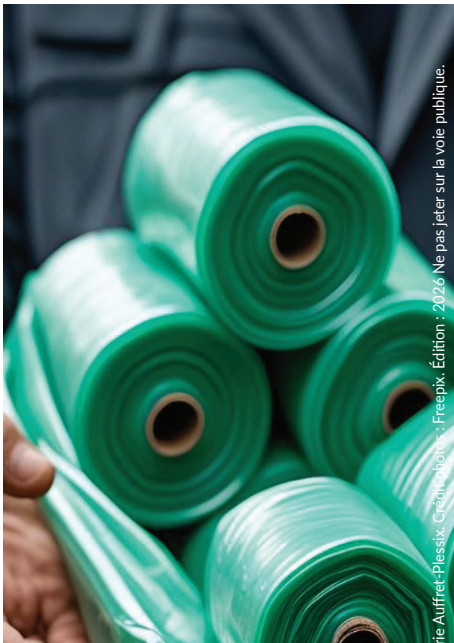
Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

BÉTHON
Distribution en Mairie - Salle du conseil
13 rue de la Mairie - 72610 Béthon

Mercredi 16 décembre 2026 : 17h45 - 19h45
Samedi 19 décembre 2026 : 10h00 - 12h00
Lundi 21 décembre 2026 : 10h00 - 12h00
Lundi 28 décembre 2026 : 10h00 - 12h00
Samedi 2 janvier 2027 : 10h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

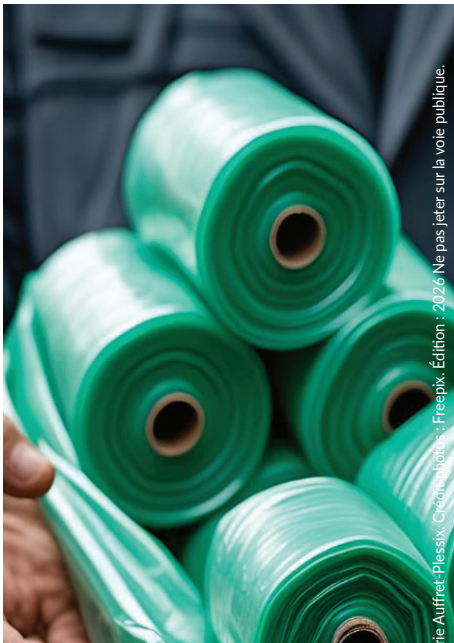
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

BOURG-LE-ROI
Distribution en Mairie
37 rue du Point de Beauvais - 72610 Bourg-le-Roi

Mercredi 2 décembre 2026 : 17h00 - 19h00
Samedi 5 décembre 2026 : 9h30 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photo : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

CHÉRANCÉ
Distribution en Mairie
9 rue de la Gare - 72170 Chérancé

Samedi 5 décembre 2026 : 9h00 - 12h00
Vendredi 11 décembre 2026 : 14h00 - 17h00
Samedi 19 décembre 2026 : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

CHERISAY
Distribution en Mairie
7 rue de la Mairie - 72610 Cherisay

Samedi 28 novembre 2026 : 9h30 - 11h30
Mercredi 02 décembre 2026 : 17h00 - 19h00
Samedi 05 décembre 2026 : 9h30 - 11h30
Mercredi 09 décembre 2026 : 17h00 - 19h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

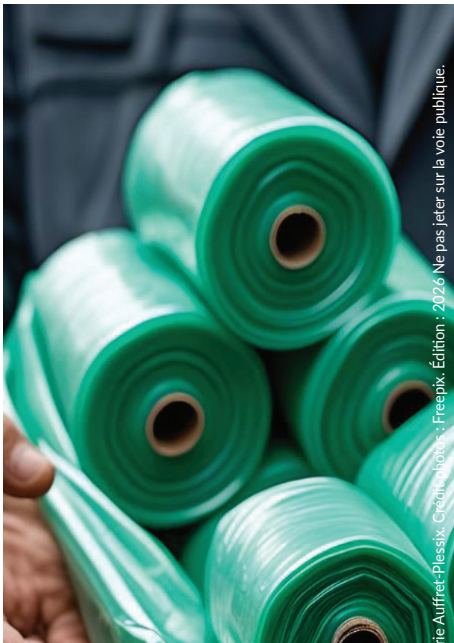
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

COULOMBIERS
Distribution en Mairie
2 Chemin du Cormier - 72130 Fresnay-sur-Sarthe

Du samedi 28 novembre au jeudi 31 décembre 2026 (matin)

Distribution aux horaires d'ouverture de la mairie

+ Samedi 28 novembre de 9h30 à 10h30

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photo : Freepix. Édition : 2025 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

DOUCELLES
Distribution en Mairie
9 rue de la Libération - 72170 Doucelles

Du lundi 30 novembre au
lundi 21 décembre 2026 inclus

Lundi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 16h00 - 18h00

Samedi 28 novembre 2026 : 10h00 - 12h00
Samedi 05 décembre 2026 : 10h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

DOUILLET-LE-JOLY
Distribution en Mairie
3 rue de la Forge de l'Aune - 72130 Douillet-le-Joly

Lundi 30 novembre 2026 :
9h00 - 12h30 et de 13h30-17h30

Les lundis 7 et 14 décembre 2026 :
9h00 - 12h30 et de 13h30-17h30

Les mardis 1, 8 et 15 décembre 2026 : 13h30 - 17h30

Jeudi 17 décembre 2026 :
9h00-12h30 et de 13h30-17h30

Les vendredis 4 et 18 décembre 2026 : 9h00 - 12h30

Samedi 5 décembre 2026 : 9h00-12h00

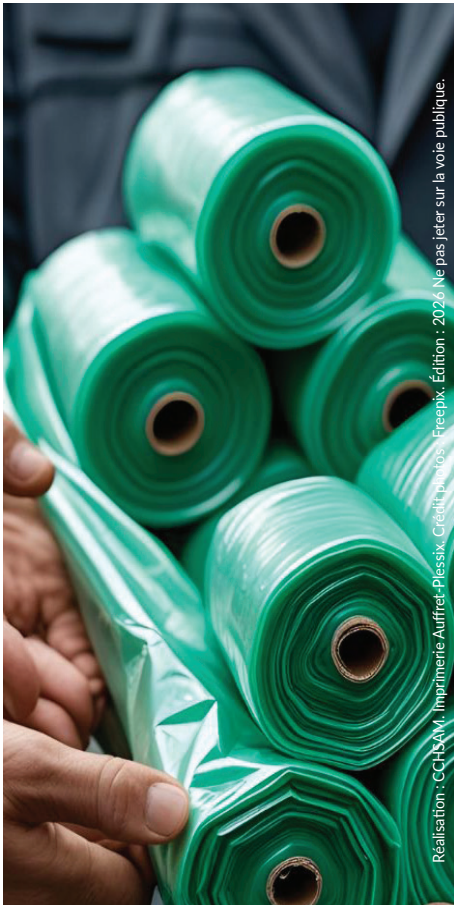
Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

FRESNAY-SUR-SARTHE
Distribution en Mairie
2 place de Bassum - 72130 Fresnay-sur-Sarthe

Du lundi 30 novembre au mercredi 30 décembre 2026

Distribution aux horaires d'ouverture de la mairie

Pas de distribution le 25 décembre et le samedi 26 décembre

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photo : Freepix. Édition : 2025 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

FYÉ
Distribution en Mairie
13 Grande rue - 72610 Fyé

Du samedi 28 novembre
au jeudi 31 décembre 2026 inclus

Lundi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h30
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00

Samedi 28 novembre 2026 : 9h00 - 11h30
Samedi 12 décembre 2026 : 9h00 - 11h30

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

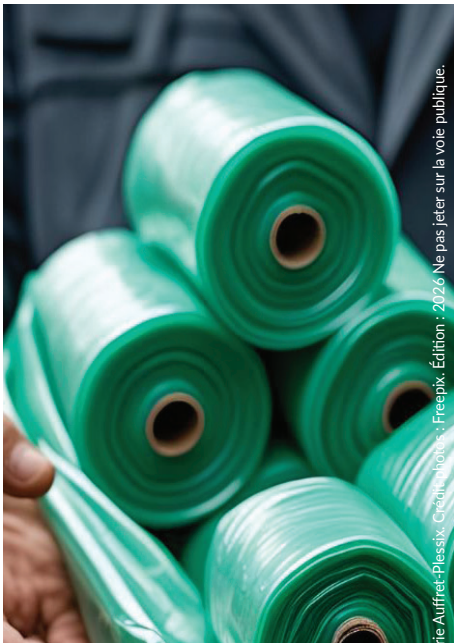
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

GESNES-LE-GANDELIN
Distribution en Mairie
41 Grande rue - 72130 Gesnes-le-Gandelin

Du samedi 28 novembre au lundi 21 décembre 2026 inclus

Lundi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 12h00 - 16h30
Samedi : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

GRANDCHAMP
Distribution en Mairie
20 rue Principale - 72610 Grandchamp

Lundi 30 novembre 2026 : 8h30 - 17h30
Les lundis 7, 14, 21 et 28 décembre 2026 : 8h30 - 17h30
Les jeudis 3, 10, 17, 24 et 31décembre 2026 : 8h30 - 13h30
Les lundis 4 et 11 janvier 2027 : 8h30 - 17h30
Les jeudis 7 et 14 janvier 2027 : 8h30 - 13h30

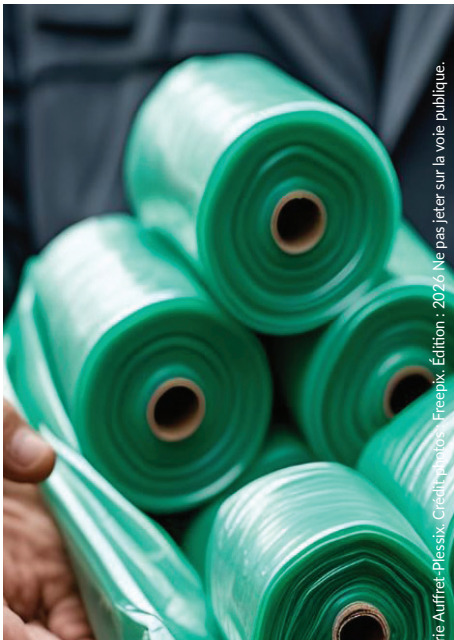
Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photo : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

JUILLÉ
Distribution en Mairie
13 route d'Or - 72170 Juillé

Du samedi 28 novembre au mardi 22 décembre 2026 inclus

Mardi : 9h00 - 12h30 et de 13h30 - 18h00
Jeudi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00
Samedi : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

LE TRONCHET
Distribution en Mairie
1 rue du Château - 72170 Le Tronchet

Samedi 28 novembre 2026 : 9h00 - 12h00
Samedi 5 décembre 2026 : 9h00 - 12h00
Jeudi 10 décembre 2026 : 18h00 - 20h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

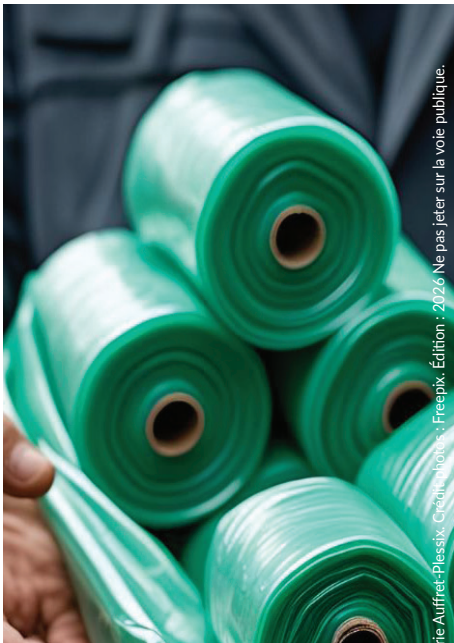
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

LIVET-EN-SAOSNOIS
Distribution en Mairie
1 place de l'Église - 72610 Livet-en-Saosnois

Du mardi 01 décembre au mardi 22 décembre 2026 inclus

Mardi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

MARESCHÉ
Distribution en Mairie
4-6 rue de Ballon - 72170 Maresché

Lundi 30 novembre 2026 : 16h00 - 18h00
Mercredi 2 décembre 2026 : 9h30 - 12h00
Vendredi 4 décembre 2026 : 16h00 - 18h30
Samedi 5 décembre 2026 : 9h30 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

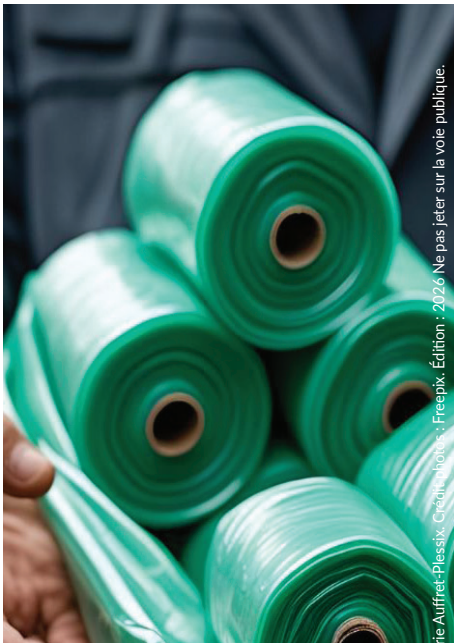
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

MOITRON-SUR-SARTHE
Distribution en Mairie - Salle Eugène Richer
10 rue des Templiers - 72170 Moitron-sur-Sarthe

Lundi 30 novembre 2026 : 10h30 - 12h30
Vendredi 4 décembre 2026 : 16h00 - 18h00
Samedi 5 décembre 2026 : 10h00 - 12h00

Lundi 7 décembre 2026 : 10h30 - 12h30

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

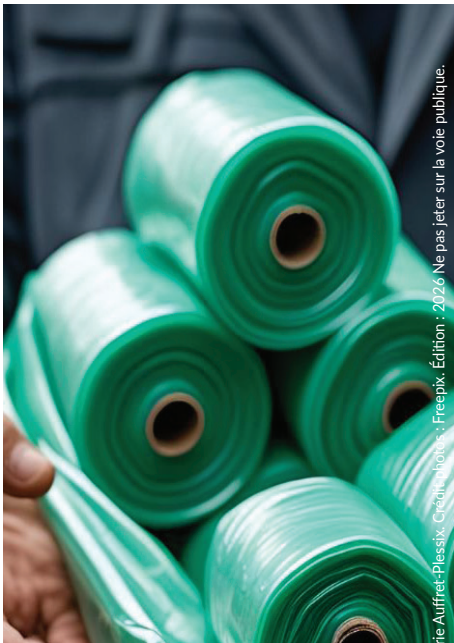
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

MONTREUIL-LE-CHÉTIF
Distribution en Mairie
3 Le Bourg Neuf - 72130 Montreuil-le-Chétif

Du lundi 30 novembre au vendredi 18 décembre 2026 inclus

Lundi : 9h00 - 12h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 16h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

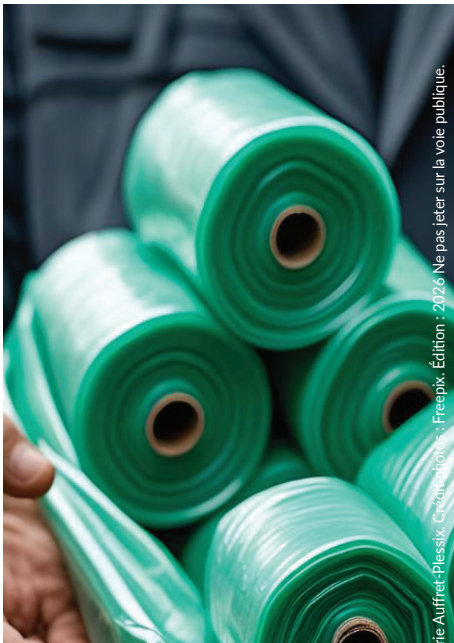
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

MOULINS-LE-CARBONNEL
Distribution en Mairie
1 rue du Château - 72130 Moulins-le-Carbonnel

Les lundis 7, 14, 21 et 28 décembre 2026 :
8h30 - 12h00 et de 13h30 - 17h00

Les vendredis 4, 11 et 18 décembre 2026 :
8h30 - 12h00

Samedi 5 décembre 2026 : 9h00 - 12h00
Samedi 19 décembre 2026 : 9h00 - 12h00

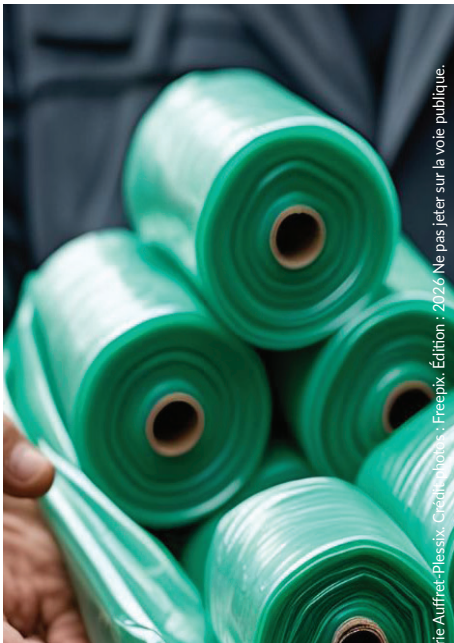
Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

OISSEAU-LE-PETIT
Distribution en Mairie
6 rue de la Ruaudière - 72610 Oisseau-le-Petit

Du lundi 30 novembre au jeudi 31 décembre 2026 inclus

Lundi : 9h00 - 12h30
Mardi : 9h00 - 12h30 et de 16h00 - 18h30
Mercredi : 9h00 - 12h30
Jeudi : 9h00 - 12h30 et de 14h00 - 16h15
Vendredi : 9h00 - 12h30

Samedi 19 décembre 2026 : 9h00 - 12h00

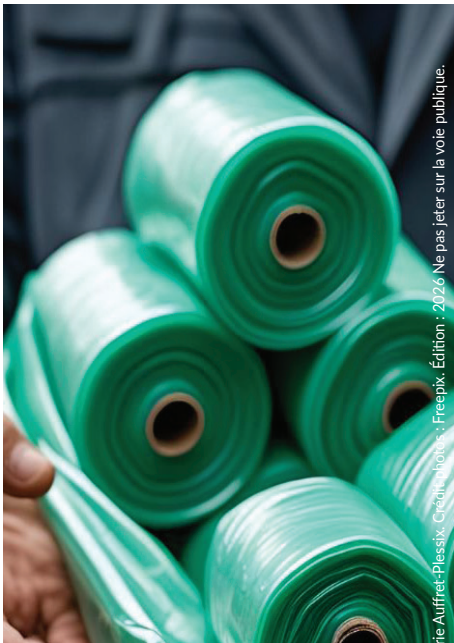
Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

PIACÉ
Distribution en Mairie
17 route Nationale - 72170 Piacé

Samedi 5 décembre 2026 : 10h00 - 12h00
Samedi 12 décembre 2026 : 10h00 - 12h00
Lundi 14 décembre 2026 : 16h30 - 19h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

ROUESSÉ-FONTAINE
Distribution en Mairie
14 rue du Maréchal Leclerc - 72610 Rouessé-Fontaine

Du mardi 1er décembre au mardi 29 décembre 2026 inclus

Mardi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00
Vendredi : 9h00 - 12h00

Samedi 5 décembre 2026 : 9h00 - 12h00
Samedi 12 décembre 2026 : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY
Distribution en salle du conseil
2 place de l'Église - 72130 Saint-Aubin-de-Locquenay

Samedi 28 novembre 2026 : 10h00 - 12h00
Mercredi 09 décembre 2026 : 10h00 - 12h00
Samedi 12 décembre 2026 : 10h00 - 12h00
Samedi 9 janvier 2027 : 10h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

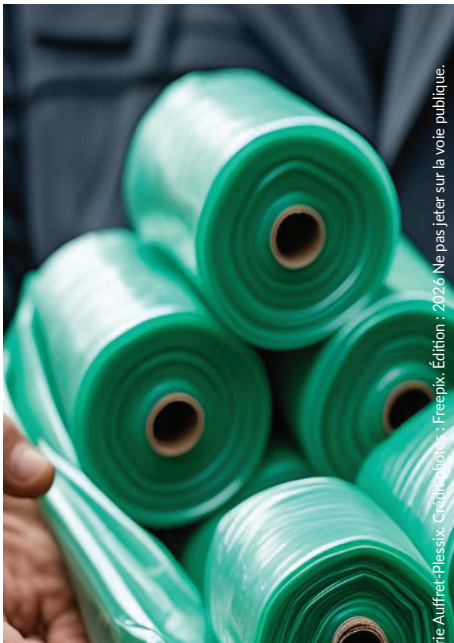
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

SAINT-CHRISTOPHE-DU-JAMBET
Distribution en Mairie
8 rue François Rabelais - 72170 Saint-Christophe-du-Jambet

Mercredi 9 décembre 2026 : 15h30 - 18h00
Samedi 12 décembre 2026 : 10h00 - 12h30

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

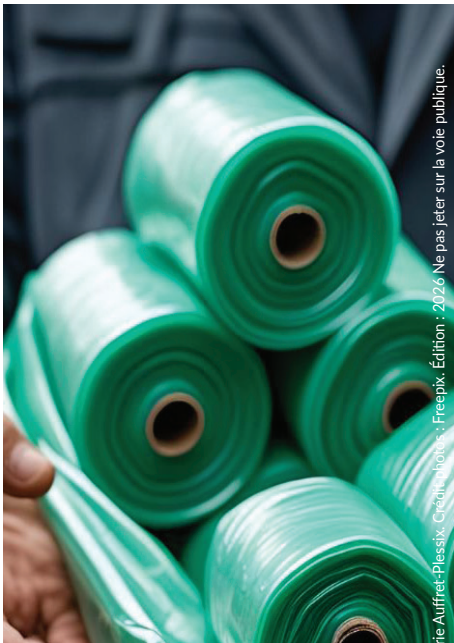
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER
Distribution en Mairie
4 rue du Commerce - 72130 Saint-Georges-le-Gaultier

Mardi 1er décembre 2026 :
9h00 - 12h30 et de 14h00 - 17h00

Jeudi 3 décembre 2026 :
9h00 - 12h30 et de 14h00 - 17h00

Samedi 5 décembre 2026 : 9h00 - 12h00

Mardi 8 décembre 2026 :
9h00 - 12h30 et de 14h00 - 17h00

Jeudi 10 décembre 2026 :
9h00 - 12h30 et de 14h00 - 17h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM, imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026. Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

SAINT-GERMAIN-SUR-SARTHE
Distribution en Mairie
1 Place Maurice Perruchet - 72130 Fresnay-sur-Sarthe

Du mardi 1er décembre au mercredi 23 décembre 2026

Distribution aux horaires d'ouverture de la mairie

+ Samedi 12 décembre de 10h00 à 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photo : Freepix. Édition : 2025 Ne pas jeter sur la voie publique.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

SAINT-LÉONARD-DES-BOIS
Distribution en Mairie
24 rue des Alpes Mancelles
72130 Saint-Léonard-des-Bois

Vendredi 4 décembre 2026 :
9h00 - 12h30 et de 14h00 - 17h30

Samedi 5 décembre 2026 : 9h00 - 12h30

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

SAINT-MARCEAU
Distribution en Mairie
1 route d'Alençon - 72170 Saint-Marceau

Samedi 5 décembre 2026 : 9h00 - 12h00
Mercredi 16 décembre 2026 : 17h00 - 19h30

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

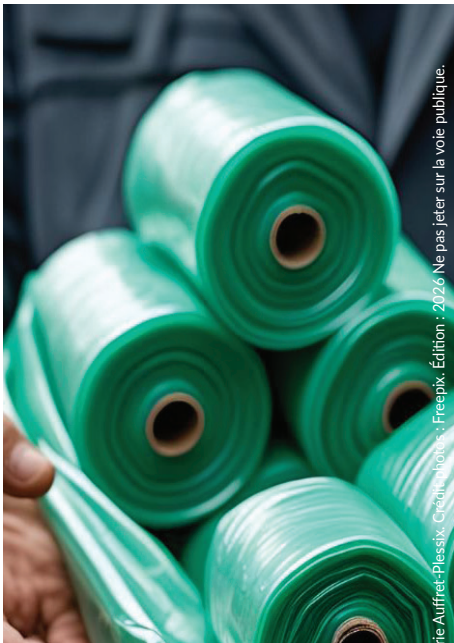
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photo : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

SAINT-OUEN-DE-MIMBRÉ
Distribution en Mairie
8 rue des écoles - 72130 Saint-Ouen-de-Mimbré

Samedi 5 décembre 2026 : 9h00 - 12h00

Samedi 12 décembre 2026 : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

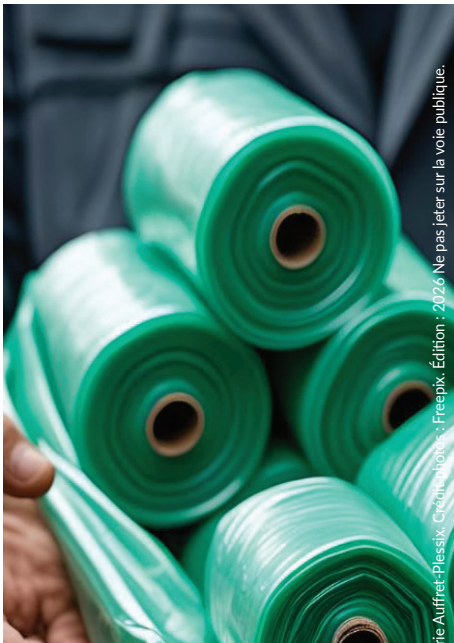
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

SAINT-PAUL-LE-GAULTIER
Distribution en Mairie
12 rue de Villaines-la-Juhel - 72130 Saint-Paul-le-Gaultier

Lundi 14 décembre 2026 : 14h00 - 17h00
Vendredi 18 décembre 2026 : 18h00 - 20h00
Samedi 2 janvier 2027 : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

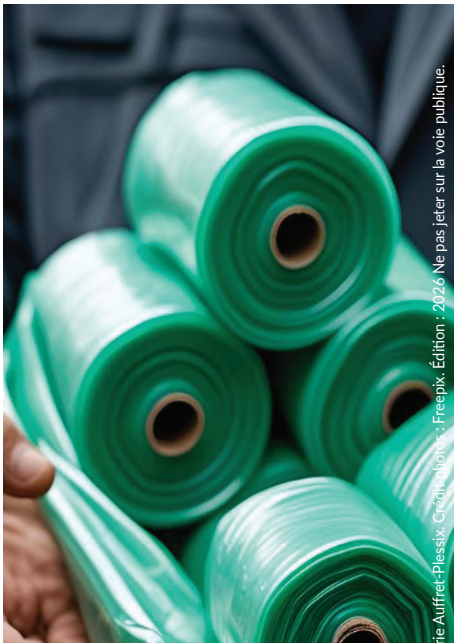
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

SAINT-VICTEUR
Distribution en Mairie
3 bis rue du Four-à-Chanvre - 72130 Saint-Victeur

Samedi 28 novembre 2026 : 10h00 - 12h00
Vendredi 04 décembre 2026 : 14h00 - 19h00
Samedi 05 décembre 2026 : 10h00 - 12h00
Mardi 08 décembre 2026 : 9h00-12h00
Vendredi 18 décembre 2026 : 14h00-19h00

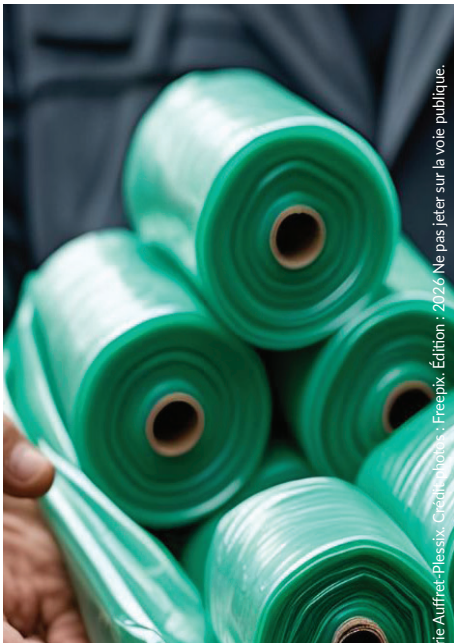
Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

SÉGRIE
Distribution en Mairie
8 rue pierreuse - 72170 Ségrie

Jeudi 17 décembre 2026 : 9h00 - 12h00
Vendredi 18 décembre 2026 : 14h00 - 18h00
Samedi 02 janvier 2027 : 9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

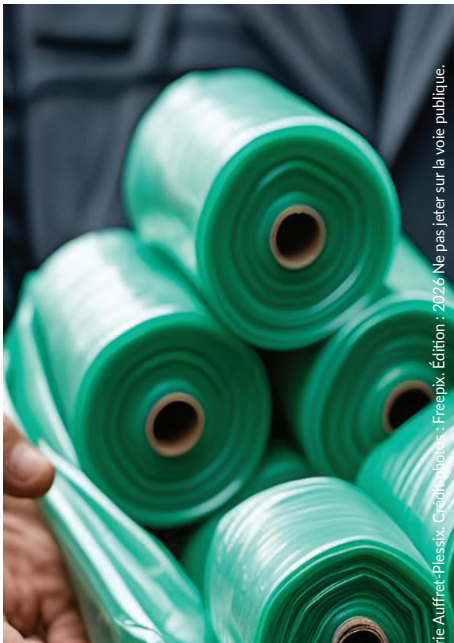
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

SOUGÉ-LE-GANELON
Distribution en Mairie
4 Place de l'Église - 72130 Sougé-le-Ganelon

Lundi 30 novembre 2026 :
9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00
Les lundis 7, 14, 21 et 28 décembre 2026 :
9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00
Les mardis 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2026 :
9h00 - 12h00
Les jeudis 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2026 :
9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00
Les vendredis 4, 11 et 18 décembre 2026 :
9h00 - 12h00
Les samedis 5, 12 et 19 décembre 2026 :
9h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM, Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photo : Freepix. Édition : 2026. Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

THOIRÉ-SOUS-CONTENSOR
Distribution en Mairie
3 rue des Mées - 72610 Thoiré-sous-Contensor

Lundi 30 novembre 2026 :
10h00 - 12h30 et de 16h00 - 18h30

Samedi 05 décembre 2026 : 10h00 - 12h30

Lundi 07 décembre 2026 :
10h00 - 12h30 et de 16h00 - 18h30

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

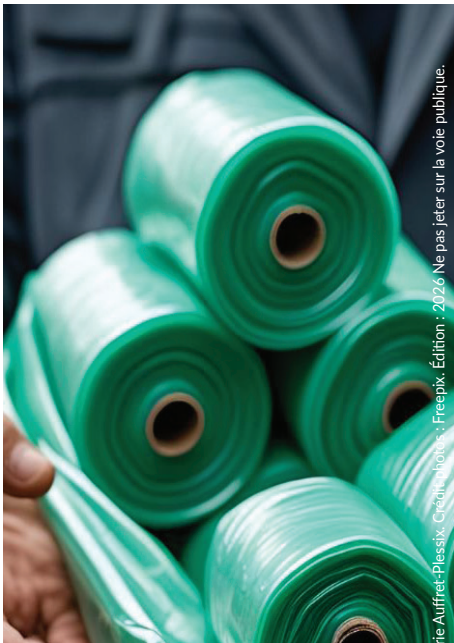
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



Réalisation : CCHSAM. Imprimerie Auffret-Plessix. Crédit photos : Freepix. Édition : 2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

VERNIE
Distribution en Mairie
11 rue de Tessé - 72170 Vernie

Lundi 30 novembre 2026 :
9h00 - 12h30 et de 14h00 - 17h00

Les lundis 7, 14 et 21 décembre 2026 :
9h00 - 12h30 et de 14h00 - 17h00

Les mardis 1, 8, 15 et 22 décembre 2026 :
9h00 - 12h30 et de 14h00 - 17h00

Les jeudis 3, 10 et 17 décembre 2026 :
9h00 - 12h30 et de 14h00 - 17h00

Samedi 5 décembre 2026 : 10h00 - 12h00

Samedi 12 décembre 2026 : 10h00 - 12h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr

DISTRIBUTION
SACS ORDURES MÉNAGÈRES
Dotation 2027

Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

VIVOIN
Distribution en Salle communale
18 rue de Maresché - 72170 Vivoin

Vendredi 4 décembre 2026 : 16h00 - 19h00
Samedi 5 décembre 2026 : 9h00 - 12h00
Lundi 7 décembre 2026 : 9h00 - 12h00
Vendredi 11 décembre 2026 : 16h00 - 19h00
Lundi 14 décembre 2026 : 17h00 - 19h00

Aucune autre distribution des sacs n'aura lieu en 2027 dans votre commune.

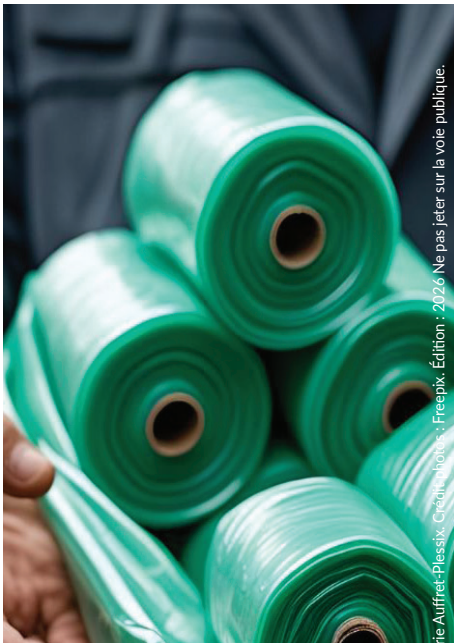
La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

Comment récupérer les sacs d'ordures ménagères?

Retrait impératif des sacs lors des permanences dans votre Commune.

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2026, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de Communes.



S'il vous reste suffisamment de sacs pour passer l'année 2027, merci de contacter la Communauté de Communes.

Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A *(tarif le plus bas)* pour l'année suivante.

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles - 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Lundi et vendredi : 9h-12h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h
02 43 34 34 59 / contact@cchautesarthealpesmancelles.fr